

DATE DE CONVOCATION : 13 février 2025  
DATE D’AFFICHAGE : 13 février 2025  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23  
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 20  
NOMBRE DE VOTANTS : 22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU 24 FEVRIER 2025 à 19h00**

**PRÉSIDENCE DE SÉANCE** : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

**PRÉSENTS** : M. AVART. Mme ROUSSELLE. M. DUCROCQ. M. DAMBRICOURT. M. VANPOPERINGHE. Mme BECQUET. M. CHARLEMAGNE. Mme SOLTYSIAK. Mme SCOTTE. M. BUCKMAN. Mme DELHAYE. Mme BINET. M. ODIEVRE. M. REVILLON. M. PENEZ. M. BLIN. M. MARIE. Mme CADET. Mme VOET.

**ABSENTS** : M. COURTIN. Mme WUYTS (procuration à M. DESCHODT). Mme CABRE (procuration à Mme BINET).

**N°2025/003 DELIBERATION AUTORISANT LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE AXIONE POUR LE DEPLOIEMENT DU RESEAU IOT LORA**

La société AXIONE est une entreprise qui propose des services d'optimisation aux collectivités locales. Ces services connectés concernent plusieurs domaines de compétences : du bâtiment dit intelligent, à la ressource en eau, à l'éclairage public en passant par la gestion des déchets et le stationnement, les services connectés proposés permettent une meilleure maîtrise des dépenses, une réduction des nuisances pour les habitants, la préservation des ressources naturels tout en répondant aux obligations réglementaires.

Afin de déployer ce dispositif sur le territoire, il est nécessaire d'installer des capteurs communicants et de mesures sur les édifices appropriés.

Le bâtiment abritant la mairie de Watten a été retenu afin d'accueillir un capteur de données.

Pour ce faire, il est nécessaire de mettre en place une convention entre la commune et la société Axione ; ce afin de définir les modalités d'occupation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER le dispositif proposé par la société Axione,
- DE PERMETTRE l'installation du capteur connecté et du matériel nécessaire à son fonctionnement,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

Le Secrétaire de Séance,



Bernard VANPOPERINGHE.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.